



APPEL A PROJETS

Programme « R3 Liban : Recherche. Réponses. Résilience. »

Document de présentation

L'AUF Moyen-Orient, au titre du *Plan AUF spécial pour le Liban*, a mis en place en 2021, conjointement avec le CNRS-Liban, un dispositif intégré sur appel à projets (combinant appui à un projet de recherche et intégrant des mobilités doctorales en partenariat international).

Ce dispositif, dont la première édition a été lancée en 2021, vise à soutenir des projets à impact national. Il répond à la sollicitation des autorités libanaises en contexte de crise et constitue la réponse de l'AUF au soutien à la résilience de l'appareil scientifique national, au bénéfice des universités.

1. OBJECTIFS DE L'APPEL

L'AUF s'associe au CNRS-Liban et propose aux établissements libanais membres un soutien combiné à la recherche et à la mobilité doctorale. Une thèse de doctorat doit impérativement être associée à chaque projet.

Cet appel spécifique au Liban a pris le relais depuis 2021 des anciens dispositifs « Programme de coopération scientifique interuniversitaire - PCSI » de l'AUF, « Soutien à la mobilité doctorale » et « Appel à candidatures pour des projets de recherche conjoints » AUF – CNRS-L.

L'appel est ouvert à tous les champs disciplinaires avec une attention prioritaire pour les projets de recherche en lien avec la crise multidimensionnelle que traverse le Liban (aspects économiques, sanitaires, sociaux, environnementaux, gestion de crise et de catastrophe, etc.) visant une contribution à la réponse nationale face aux crises, et un impact à court ou long terme.

Le projet doit intégrer une dynamique de coopération internationale (partenaire scientifique étranger et thèse en cotutelle ou codirection avec inscription universitaire à l'étranger).

CRITERES D'ÉLIGIBILITÉ

Un projet de recherche doit :

- Être prioritairement formulé en réponse à la crise multidimensionnelle que traverse le Liban (aspects économiques, sanitaires, sociaux, environnementaux, gestion de crise et de catastrophe, etc.) en visant une contribution à la réponse nationale face aux crises et un impact à court ou long terme ;
- Être porté par un établissement membre de l'AUF au Liban et à jour dans le paiement de sa cotisation ;
- Prévoir un co-financement ou une contribution en nature de la part de l'établissement bénéficiaire.

Un candidat à la bourse de la thèse de doctorat associée au projet de recherche doit :

- Être âgé de moins de 30 ans lors de la première inscription en thèse ;
- Avoir une moyenne générale d'au moins 14/20 (système français) ou 85/100 (système anglo-saxon) en deuxième cycle universitaire (M1+M2 ou équivalent) ;
- Justifier l'alternance entre son établissement d'origine au Liban et son université d'accueil partenaire du projet (présence minimale d'un trimestre par année au sein de chacun des deux établissements, d'accueil et d'origine) ;
- Être inscrit ou admis en première ou deuxième année de doctorat en cotutelle ou codirection ;
- Se consacrer entièrement à sa thèse, ne pas avoir de travail rémunéré, et ne bénéficier d'aucune subvention supplémentaire en dehors des institutions impliquées dans le projet et la thèse associée.

2. EMPLOI DU FINANCEMENT

Seuls les postes de dépense ci-dessous sont autorisés pour ce qui concerne la subvention AUF :

- Bourse de thèse qui peut couvrir un billet d'avion aller/retour par an, des frais de séjour pour une durée allant de 3 mois (minimum) à 5 mois (maximum) et une assurance couvrant la période passée dans l'établissement étranger, cette enveloppe est plafonnée à 7 000 € ;
- Petits matériels, consommables ou produits et petits équipements scientifiques et d'appui ;
- Missions de recherche ;
- Soutien documentaire, publications, etc.

Seuls les postes de dépense ci-dessous sont autorisés pour ce qui concerne la subvention CNRS-L :

- Bourse de thèse au bénéfice du doctorant (versée directement au doctorant par le CNRS-L) ;
- Indemnités d'assistants de recherche à temps partiel (les employés, les doctorants et les post-doctorants ne sont pas éligibles) ;
- Petits matériels, consommables ou produits et petits équipements scientifiques et d'appui.

Les règles suivantes d'utilisation de la subvention doivent être respectées :

- La prise en charge des déplacements (billets d'avion et frais de séjour) autres que liés à la bourse de thèse ne peut pas dépasser 25% du budget accordé par l'AUF. L'AUF et le CNRS-L accordent une attention particulière à l'utilisation d'outils numériques permettant l'échange entre les différents partenaires. Dans la mesure du possible et sans entraver le bon déroulement du projet, il est recommandé de privilégier ce type d'échanges ;

- La participation à un colloque ou une conférence ne sera financée par l’AUF qu’à la condition que les participants soient des intervenants (communication orale issue du projet financé) et dans la limite du plafond autorisé pour les déplacements. Le programme du colloque ou de la conférence et une copie de l’intervention doivent être joints au rapport d’activité ;
- Les indemnités forfaitaires doivent respecter le barème de l’AUF. Une indemnité mensuelle dans le cas d’une bourse de thèse est comprise entre 1000 € et 1 300 € pour la période passée dans l’établissement étranger (entre 3 et 5 mois). Une indemnité annuelle accordée au doctorant boursier est plafonnée à 7 000 € incluant la bourse et le billet aller-retour.
- Pour les déplacements des chercheurs, l’indemnité journalière est plafonnée à 110 € pour un séjour dans un pays du Sud et 130 € pour un séjour dans un pays du Nord.

3. MODALITÉS DE SÉLECTION DES PROJETS

Après la clôture de l’appel à candidatures, l’AUF et le CNRS-L procèdent à l’étude de l’éligibilité administrative et à l’expertise scientifique des dossiers déposés.

Les décisions sont soumises à la validation des autorités compétentes de l’AUF et du CNRS-L. Les résultats définitifs seront affichés sur les sites web de l’AUF et du CNRS-L.

4. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Le montant de la subvention demandée à l’AUF ne peut excéder 30 000 € sur une période de 3 années consécutives, soit 10 000 € par an.

La contribution du CNRS-L ne peut excéder 123 000 000 LL sur une période de 3 années consécutives, soit 41 000 000 LL par an, se décomposant en 21 000 000 LL comme bourse annuelle forfaitaire versée directement par le CNRS-L au doctorant, la somme restante à hauteur maximale de 20 000 000 LL par an devant financer l’exécution du projet conformément aux dépenses éligibles du CNRS-L.

Le cofinancement par l’établissement bénéficiaire est requis, sous forme de contribution financière (établissements publics) ou d’annulation de la perception de droits de scolarité du doctorant (universités privées).

Le cofinancement de l’établissement partenaire étranger (sous forme de mois supplémentaires de bourse de thèse ou de missions de recherche) est fortement encouragé.

Pour chaque cofinancement (établissement bénéficiaire, établissement partenaire), il convient de joindre une attestation.

L’octroi définitif du financement est conditionné par :

- l’attestation de réussite au diplôme de Master ;
- la signature d’une convention de cotutelle ou de codirection ;
- la délivrance du visa du doctorant.

La soumission d’un rapport d’activité scientifique et financier et d’un rapport d’avancement de la thèse conditionne le versement de l’annuité suivante.

5. CRITÈRES GÉNÉRAUX D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les critères suivants seront pris en considération lors de la sélection :

- Contribution à la réponse scientifique à la crise multidimensionnelle que traverse le Liban (aspects économiques, sanitaires, sociaux, environnementaux, gestion de crise et de catastrophe, etc.) visant une contribution à la réponse nationale face aux crises et un impact à court ou long terme ;
- Utilité et innovation de la proposition, impact technologique, économique ou social du projet, capacité à émettre des recommandations ;
- Qualité scientifique du projet de recherche et qualité académique du candidat à la bourse doctorale impliqué dans le projet, qui seront attribués du même coefficient lors de l'évaluation des candidatures ;
- Valorisation attendue du projet (production scientifique, transferts de technologie ou d'expertise, publications, vulgarisation, communication) ;
- Diversification et complémentarité du partenariat opérationnel. Il est possible d'associer, en plus des universités partenaires du projet, un ou des partenaires non bénéficiaires du soutien de l'AUF et du CNRS-L (universités non-membres de l'AUF, entreprises, collectivités locales, ONG, etc.) ;
- Dimension francophone du projet et usage de la langue française ;
- Pérennisation du projet.

6. CONSTITUTION DU DOSSIER UNIQUE DE CANDIDATURE (PROJET DE RECHERCHE ET CANDIDATURE A LA MOBILITÉ DOCTORALE).

PROJET DE RECHERCHE

- Formulaire de candidature, dûment complété, par le responsable scientifique du projet ;
- Engagement officiel de l'établissement bénéficiaire signé par le plus haut responsable de l'établissement, précisant le nom du co-responsable scientifique du projet. Ce courrier doit mentionner la participation ou l'appui de l'établissement au projet, son engagement académique et financier, en précisant la contribution. Lorsqu'un(e) Institut/École/Faculté est rattaché(e) à une université, c'est la signature du plus haut responsable de l'université (Président ou Recteur) qui doit figurer sur les documents ;
- Engagement officiel de la plus haute autorité de chaque établissement partenaire, précisant le nom du co-responsable scientifique ;
- Curriculum vitae synthétiques du responsable scientifique du projet et de l'ensemble des chercheurs impliqués dans le projet ;
- Calendrier prévisionnel d'exécution ;
- Budget prévisionnel détaillé avec un échéancier mettant en évidence la participation de chaque partenaire (AUF, CNRS-L, établissement bénéficiaire, autres) et incluant le financement d'une bourse de thèse ;
- Attestation(s) relative(s) aux cofinancements ;
- Attestation d'adhésion à la charte des principes éthiques en matière de recherche scientifique au Liban (disponible sur www.cnrs.edu.lb).

CANDIDATURE A LA MOBILITÉ DOCTORALE

- Copie d'un extrait d'état civil ;
- Copie du Baccalauréat libanais ;
- CV + copie des diplômes universitaires obtenus + copie des relevés des notes ;
- Lettre de motivation du candidat + deux lettres de recommandations ;
- Projet de thèse (5 500 à 6 000 mots hors références bibliographiques, comprenant le descriptif détaillé du sujet, le protocole de recherche et le calendrier d'alternance spécifiant les périodes de mobilités depuis l'inscription en thèse et jusqu'à la date prévisionnelle de la soutenance) (utiliser le modèle fourni) ;
- Déclaration sur l'honneur indiquant toute prise en charge autre que celle demandée dans le cadre de cet appel ;
- Attestation d'accord du responsable scientifique direct dans l'établissement libanais ;
- Attestation d'accord du directeur de thèse dans l'établissement libanais (si différent du responsable scientifique direct) ;
- Attestation d'accord du directeur de thèse dans l'établissement étranger ;
- Attestation d'accord du responsable du laboratoire ou centre de recherche de l'établissement étranger ;
- Admission ou préadmission au programme de doctorat (école doctorale ou autorité d'inscription compétente à l'étranger, et au Liban en cas de cotutelle).

7. CALENDRIER

15 janvier 2024 :	Lancement de l'appel à candidatures
30 avril 2024 :	Date limite pour le dépôt des dossiers
Mai 2024 :	Audition des candidats à la bourse de thèse
Juin 2024 :	Résultat final
Juillet 2024 :	Démarrage du projet intégré (3 ans)

8. CONTACTS

Agence universitaire de la Francophonie

Direction régionale Moyen-Orient

Rue de Damas, Cité Bounoure Villa F, B.P. : 11-81 Beyrouth, Liban

Tél (standard) : +961 1 420 270

Courriel : R3LIBAN@auf.org

Conseil national de la recherche scientifique du Liban

59, Rue Zahia Salmane, Jnah

Tél : +961 1 840 260

Courriel : R3LIBAN@cns.edu.lb